

LE GRAND SOIR

CopyLeft :  
Diffusion autorisée  
et même encouragée.

Merci de mentionner les  
sources.

[www.legrandsoir.info](http://www.legrandsoir.info)

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



jeudi 12 décembre 2013

## **Les relations très particulières entre le Maroc et Israël**

Yasmine SBAIA

**Une proposition de loi condamnant les activités entre citoyens marocains et israéliens fait polémique au « Royaume chérifien ». Alors que des partisans pro et anti-normalisation s'affrontent, les échanges entre les deux pays perdurent, entre tourisme affiché et échanges commerciaux plus discrets.**

En août dernier, des députés marocains ont déposé deux propositions de loi avec pour objectif de pénaliser la normalisation des relations avec Israël. La première proposition a été lancée par des députés appartenant à quatre groupes parlementaires, dont deux au pouvoir (Parti de la justice et du développement, PJD, et Parti du progrès et de socialisme, PPS) et deux dans l'opposition (Union socialiste des forces populaires, USFP, et l'Istiqlal). La seconde proposition est, quant à elle, à l'initiative du Parti de l'authenticité et de la modernité (PAM). Suite à un changement de présidence ultérieur à la publication de cette proposition, le PAM envisagerait cependant de retirer son texte, selon certaines rumeurs.

Le contenu des propositions est sujet à polémique. En effet, l'objectif affiché est de réduire, voire de faire disparaître toute implication de citoyens marocains dans des projets, des activités, des événements auxquels participeraient ou qui seraient impulsés par l'Etat hébreu. Grâce à la mise en place d'un tel arsenal juridique, il deviendrait alors quasiment impossible – officiellement – d'entretenir des relations financières, commerciales, culturelles, politiques, sportives entre citoyens marocains et citoyens israéliens. La gestion des relations entre les deux sociétés civiles ne s'arrêterait pas à une simple interdiction : qui dit interdiction dit aussi pénalisation. Les deux propositions iraient vraisemblablement jusqu'à criminaliser les relations, avec des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et des amendes oscillant entre 10 000 et 100 000 euros à l'encontre de citoyens marocains qui oseraient fouler le sol d'Israël.

Ces textes auraient été élaborés en réaction à une normalisation de plus en plus affichée de la part du parti au pouvoir, le PJD, à l'égard d'Israël, ainsi que la hausse récente du volume des échanges commerciaux entre les deux pays. En novembre dernier, quatre députés marocains avaient refusé de se rendre en Israël dans le cadre d'une mission interparlementaire au Moyen-Orient. Affirmation d'une position ou réaction face à des pressions ?

La question de la normalisation des relations revêt un caractère hautement sensible, et les prises de position ne sont jamais très claires. En dépit du fait que ces textes n'ont que très peu de chance d'être validés – ils doivent être approuvés par la Commission de la Justice et des Lois, organe réputé pour être influencé par le pouvoir royal – la polémique autour de cette tendance « anti normalisation » amène à analyser le type de relations entretenues entre la couronne marocaine et Israël, qui semble d'ailleurs prendre très au sérieux ces dernières agitations parlementaires. Une relation existe bel et bien entre les hautes sphères des pouvoirs marocains et israéliens, bien qu'elles ne soient pas toujours ni assumées, ni affichées. Officiellement, le pouvoir marocain se veut un médiateur dans le dossier israélo-palestinien et n'hésite pas à fustiger, par la voix de certains de ses représentants, l'immobilisme de Tel-Aviv. En début d'année, l'ambassadeur du Maroc aux Nations unies, Mohamed Loukichi, avait critiqué l'absence de volonté politique d'Israël, qui menaçait « d'enterrer tout espoir de paix ». Le Roi Mohamed VI préside par ailleurs le Comité Al-Qods – qui ne s'est pas réuni depuis 2000 – censé veiller à la protection de la ville sainte de Jérusalem. Le souverain marocain s'est d'ailleurs exprimé il y a quelques jours sur la signature prochaine entre l'État du Vatican et Israël d'un avenant à un accord de 1993 portant sur le patrimoine de l'Église catholique à Jérusalem, un accord qu'il considère très « préoccupant », et « susceptible de contrarier les efforts déployés afin de favoriser le climat adéquat pour le succès des négociations de paix, relancées depuis juillet, entre Palestiniens et Israéliens ». Un large segment des organisations non-gouvernementales marocaines, ainsi que la population, affiche une prise de position en faveur des Palestiniens, et certains nient encore totalement l'existence d'un État hébreu. Un positionnement qui ne signifie pas automatiquement une négation et un rejet de la population juive dans son ensemble.

Du côté du pouvoir, les relations ont été historiquement cultivées entre les deux pays, des rapports empreints de mystère, de secrets d'État, jugés par certains citoyens marocains comme inacceptables, et par d'autres comme pragmatiques. Dans l'histoire des rapports israélo-marocains, ce n'est pas la première fois qu'est évoquée la question de la « normalisation des relations ». Très peu d'informations sont disponibles autour de ce sujet. Mais ce qui est certain, c'est que les relations n'ont jamais été entièrement coupées entre les deux parties.

## Une relation basée sur un " statu quo "

Un saut dans le passé nous rappelle qu'à l'époque du régime de Vichy, le Sultan Ben Youssef – futur Mohamed V – avait refusé de faire porter l'étoile jaune à ses sujets juifs. Une attitude de « sauveur » que certains ont tenté de démystifier, à l'instar de Georges Bensoussan, né au Maroc et rédacteur en chef de la *Revue d'histoire de la Shoah*. Selon l'historien, les statuts de la France auraient été, au contraire, « appliqués à la lettre » par le Sultan, exception faite du domaine économique, dans le but de préserver les intérêts du clan royal [1]. Quelle que soit la vérité, la singularité de la position marocaine par rapport à sa minorité juive a semble-t-il marqué les esprits en

Israël : à Ashkelon, une place se nomme Mohamed V, et ce dernier obtiendra à titre posthume la distinction de « Juste parmi les nations » par l'État d'Israël.

Après l'Indépendance, le Maroc deviendra, après l'Égypte et la Jordanie, le troisième pays arabe à tenter d'instaurer un embryon de relation diplomatique avec Israël. Il sera suivi, au milieu des années 1990 par la Tunisie, Oman, le Qatar et la Mauritanie. Le successeur de Mohamed V, Hassan II (1961-1999), entretiendra lui aussi une relation particulière avec les Juifs du Maroc et Israël. En dépit d'un alignement sur le clan arabe lors de la guerre de 1967 et de 1973, auxquelles participèrent des contingents royaux, et en dépit de la multitude de sommets pan-arabes et panislamiques auxquels le Maroc a pris part, le souverain a tout le temps tenté de promouvoir des relations apaisées entre son pays et Israël. Son ambition aura été de se positionner comme un interlocuteur clé dans la résolution du contentieux israélo-palestinien, en sachant toujours mettre en avant l'affinité historique existant entre Juifs et Marocains. Ce sera lui qui recevra secrètement le président du Conseil israélien Itzhak Rabin et le chef du Mossad le général Itzhak Hoffi en 1976. Plus tard, en 1986, ce sera au tour de Shimon Pérès d'être reçu par Hassan II. Il serait cependant impossible de proposer une liste exhaustive des rencontres qui ont rythmé la relation entre le pouvoir royal et Tel-Aviv.

Preuve d'une conception singulière du problème, le souverain déclarait dans ses mémoires : « Moi, si j'étais eux [les États arabes, NDLR], je reconnaîtrais Israël et je l'intégrerais dans la Ligue arabe (...) car de toute façon c'est un État qui ne peut pas disparaître » [2]. Au-delà de la question palestinienne, les interactions entre les deux pays se caractérisent aussi par des échanges et des associations sur le plan militaire, bien que très peu d'informations circulent à ce sujet. Des sources israéliennes font cependant état de relations entretenues entre le Mossad et les services du général Oufkir, se matérialisant sous la forme d'entraînements des forces de sécurité marocaines notamment [3]. Lors de la mort de Hassan II, des centaines de milliers de Juifs d'origine marocaine – à l'époque les Juifs marocains étaient environ 700 000 en Israël – décrètent une semaine de deuil. Ehud Barak, accompagné d'une délégation israélienne, se rendra même à la commémoration [4].

Le Roi Mohammed VI, bien que moins impliqué que son père sur le dossier israélo-palestinien, a fait perdurer les échanges diplomatiques. En dépit de la fermeture du bureau de liaison d'Israël à Rabat en 2000, suite à la deuxième Intifada, des liens ont été maintenus : en juillet 2003, les deux ministres des Affaires étrangères se rencontreront à Londres. Cinq ans plus tard, le directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien, Aharon Abramovitz, sera accueilli lors d'une visite à Rabat. En septembre dernier à New York, le ministre marocain des Affaires étrangères, Saad al-Dine al-Otmani, aurait rencontré lors d'un dîner organisé par l'International Peace Institute la chef de la diplomatie israélienne Tzipi Livni. Une information fournie par le quotidien *Haaretz* démentie par le ministre, mais non par le

ministère. Tout comme son père, qui avait su s'entourer de personnalités juives, Mohammed VI n'a pas dérogé à la règle : il a, par exemple, gardé André Azoulay parmi ses plus proches conseillers. Dernièrement, lors de la fête du Trône de 2013, des personnalités juives ont été décorées par le Roi : l'ancien grand rabbin d'Israël, Shlomo Amar, ainsi que le vice-président de la puissante organisation américaine pro-israélienne l'AIPAC (American Israel Public Affairs Committee), Malcolm Hoenlein. Un événement qui n'est pas exceptionnel au Maroc – en témoigne la précédente décoration de Jason Issacson du Comité américano-juif (AJC) – mais qui serait tout simplement impensable dans de nombreux pays arabes.

## Commerce sous le manteau

Les dirigeants marocains et israéliens ont toujours eu comme dénominateur commun une orientation pro-occidentale en matière de relations internationales, tout comme ils ont toujours eu besoin militairement et économiquement de leurs alliés occidentaux pour faire face à des défis régionaux et locaux. Ils ont également fait le choix du libéralisme économique et ont, au fil du temps, mis en place – dans une moindre mesure certes – des échanges commerciaux et financiers entre eux. Bien qu'Abdelkader Amara, alors ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, aurait affirmé en juillet dernier que « le Maroc n'entretient aucune relation commerciale officielle avec l'entité sioniste » et qu'il « respecte les résolutions de la Ligue arabe et l'Organisation du congrès islamique [de boycott des produits israéliens, NDLR] », des échanges commerciaux existent entre les deux pays. Il ne s'agit pas seulement d'activités de contrebande, mais aussi de sociétés écrans, de multinationales dont certains actionnaires seraient Israéliens. Il est extrêmement difficile d'obtenir des chiffres fiables sur ces activités souvent non répertoriées par la voie officielle.

Malgré l'interdiction, la coopération existe, même à une échelle minime, entre les deux pays, et ce, depuis longtemps. Déjà, à la fin des années 1970 se mettait en place une coopération dans le domaine agricole. Dans les années 1990, l'Israeli Export Institute faisait état d'exportations vers le Maroc qui concernaient notamment des produits agricoles, *high-tech* et des équipements. Aujourd'hui, il existerait, selon certaines sources marocaines, une centaine d'entreprises israéliennes dans le secteur agricole marocain. Des produits d'importation « made in Israël » trôneraient sur les étals des marchés du Royaume, comme les dattes de la marque Medjoul.

Selon l'organisme public de statistiques israélien, le Maroc serait le 7e client africain d'Israël après l'Afrique du Sud (1er) et l'Égypte (3e). Sur le site de la Chambre de commerce franco-israélienne, on peut lire que les exportations vers le Maroc ont explosé au mois d'octobre. Elles sont passées de 400 000 dollars en octobre 2012 à 18,5 millions de dollars en octobre 2013. Une embellie qui ne semble s'effectuer que dans un sens : alors que la masse de produits israéliens a augmenté au Maroc, l'inverse ne se vérifie pas et les exportations marocaines ont au contraire baissé de 50% par rapport à 2012.

S'agit-il de chiffres manipulés, destinés à faire pression sur la monarchie marocaine et accélérer le processus de normalisation en révélant la teneur des relations bilatérales, ou ces chiffres reflètent-ils au contraire la percée croissante israélienne dans l'économie du royaume [5].

Autre indicateur qui révèle la présence d'un marché commun : le développement du secteur touristique axé sur une clientèle juive. Les agences de voyages et de guides touristiques se sont multipliés, à l'instar de l'agence Yambateva Voyage, qui a ouvert un bureau à Marrakech. Certains artisans marocains se sont eux aussi adaptés aux évolutions du marché, et se spécialisent dans la fabrication de produits à destination de la population juive (inscriptions en hébreu, ajouts d'étoiles de David, etc.)

## Des textes qui dérangent

Alors que la polémique autour de ces textes controversés anime les débats au sein de la société civile, que ressort-il de ces échanges entre Marocains ? De manière générale, il semble que ces propositions aient été plutôt mal accueillies par la population, et notamment au sein des sphères économique et culturelle. Des commentaires, postés sur différents forums marocains ou à la suite d'articles évoquant ce sujet, décrivent des propositions rétrogrades qui constitueraient de fait une atteinte à la liberté de circuler. Comme quelques internautes le rappellent, aller en Israël c'est aussi aller en Palestine. Dès lors, quid des rencontres au sein des territoires palestiniens ?

Quid des médiations avec les représentants palestiniens, qui ne peuvent, eux, sortir des territoires ? D'autres soulignent qu'au vu des liens historiques avec les Juifs marocains, la majorité installée aujourd'hui en Israël, l'acceptation de lois pénalisant le maintien d'une connexion détruit et nie l'identité pluriethnique et pluriconfessionnelle du Maroc. Un petit nombre de commentateurs se posent des questions d'ordre plus pragmatique : ces lois, si elles sont adoptées, ne risquent-elles pas de freiner les flux d'investissements occidentaux ? Pour beaucoup, ces textes ne passeront pas et détournent des vrais problèmes du Maroc : le Sahara occidental, la corruption, le mode de gouvernement du PJD.

De l'autre côté, une partie des commentaires dénonce le rapprochement avec Israël – avec une distinction faite entre l'Etat hébreu et la population juive marocaine. Une prise de position que l'on retrouve chez certains activistes d'ONG, qui rappellent qu'Israël est synonyme d'apartheid, de violations de droits de l'Homme [6]. Le site Europalestine fait état de la tenue d'une manifestation de quelque 700 Casablancais le 29 novembre dernier – manifestation non relayée dans les médias marocains cependant – dans le but de dénoncer les exactions israéliennes à l'encontre des Palestiniens, mais aussi le rapprochement de la couronne avec Tel-Aviv. Côté israélien, ces propositions ont été immédiatement fustigées, autant au sein du gouvernement que de la population. Il s'agit beaucoup plus d'un mécontentement que d'une peur que ces lois ne deviennent effectives. Le

président de la communauté juive de Marrakech-Essaouira, Jacky Kadoch, indiquait à ce titre dans le journal Haaretz que « le Roi ne l'autorisera jamais » [7]. Les Juifs marocains d'Israël ont toutefois évoqué la peur de ne plus pouvoir effectuer leur pèlerinage annuel. Quelque 140 000 touristes de confession juive se rendraient au Maroc chaque année, à l'occasion du Pessah – commémoration de la sortie d'Égypte du peuple hébreu – ou de la Hilloula – commémoration d'un personnage emblématique.

Dans le sens inverse, ce serait environ 1 900 Marocains qui se seraient rendus en Israël entre janvier et octobre 2013.

Le lobby juif est aussi entré en action. Le Simon Wiesenthal Centre a fait parvenir une lettre au Roi, rédigée par Shimon Samuels, sollicitant son intervention. Cette lettre, pleine d'exemples historiques, constate que « différents groupes (...) planifient de détruire la réputation de tolérance du Maroc, sa position d'allié à l'Occident et les liens forts entretenus au long de l'histoire avec la diaspora juive marocaine (...) », ajoutant que « ces juifs immigrants ont fortement contribué à la prospérité du Maroc ». Plus loin, mention est faite des « milliers de Juifs, la plupart Israéliens, qui visitent le Maroc en tant que touristes, pèlerins (...) ou par le biais de délégations d'affaires et culturelles (...) ». Selon Shimon Samuels, ces lois créeraient un précédent pour l'exclusion d'autres minorités, pas seulement juives et dissuaderont les investisseurs étrangers. Elles s'apparentent à « une déclaration de guerre diplomatique contre tous les pays dans lesquels vivent des citoyens de nationalité israélienne », violant les clauses anti discrimination de l'OSCE et l'esprit de la nouvelle Constitution de 2011, qui a consacré l'existence d'une composante hébraïque au Maroc. Ainsi, la question de la normalisation cristallise divers enjeux : celui de la Palestine, pierre d'achoppement qui conditionne les relations d'Israël avec de nombreux pays arabes – celui de la population juive marocaine en Israël – celui des relations, bien que discrètes, si ce n'est secrètes, entre Tel-Aviv et Rabat. Même si le conflit israélo-palestinien ne mobilise plus les foules comme avant, et qu'aujourd'hui accepter des échanges avec Israël n'est pas toujours un acte anti-palestinien, l'insolvable dossier demeure un point nodal dans l'ajustement des politiques bilatérales, capable de générer de nombreuses crispations à différentes échelles.

### **Yasmine SBAIA**

---

[1] Interview de Georges Bensoussan : « Le Sultan du Maroc n'a jamais protégé les Juifs », *CCLJ*, 17 décembre 2012

[2] Hassan II, entretiens avec Eric Laurent, *Hassan II, La mémoire d'un roi*, Éditions Plon, 1993, p. 245.

[3] Maddy-Weitzman (B.), *Israel and Morocco : a special relationship*, The Maghreb Review, Vol.21, 1-2, 1996.

[4] Carmel (H.), Louyot (A.), « Les Juifs marocains pleurent leur "protecteur" », *l'Express*, 29 juillet 1999.

[5] Sehimy (M.), « Faut-il normaliser avec Israël ? », *Maroc Hebdo*, 2005

[6] <http://www.radioaswat.ma/ar/communaute/archives-podcasts/ach-wakaa/3948>

[7] JTA, « Moroccan lawmakers push bills to criminalize trade with Israel », Haaretz, 23 novembre 2013.

<http://www.legrandsoir.info/les-relations-tres-particulieres-entre-le-maroc-et-israel.html>